



Lettre ouverte aux personnes composant le personnel de l'ambassade de France à Bogota

12 avril 2009

contact@genocidemadeinfrance.com

Paris

Madame, Monsieur,

Par la présente lettre nous tenons à vous communiquer certaines informations relatives à la carrière de votre plus haut responsable hiérarchique, notre ambassadeur en Colombie, Jean Michel Marlaud. Ces informations ont pour finalité de vous avertir du danger auquel vous êtes potentiellement exposé/e/s en travaillant au service de cet homme.

Ambassadeur de France à Kigali entre 1993 et 1994, Jean-Michel Marlaud était parfaitement informé des appels à la haine et au meurtre massivement relayés par la presse et la radio. Il connaissait aussi l'existence des massacres pré génocidaires, qui ciblaient la population tutsi, tout particulièrement entre 1990 et 1994(1). C'est donc en parfaite connaissance de cause qu'il abrita à l'ambassade de France, les organisateurs des massacres, avant de concourir à l'exfiltration vers la France de certains d'entre eux, dès le début du génocide dont furent victimes au moins un million de tutsi et d'opposants politiques hutu.

Le 8 avril 1994, c'est à l'ambassade de France, sous la houlette de l'ambassadeur Jean Michel Marlaud et celle du colonel Bagosora, que fut constitué, sur la base d'un coup d'état militaire, le Gouvernement Intérimaire Rwandais(GIR). Ce GIR est formé par, et constitué de, membres du MNRD et du Hutu Power, mouvements extrémistes partisans de l'extermination totale des tutsi et de tous ceux qui n'adhèrent pas à ce projet. Le Hutu Power dirige alors la garde présidentielle (entraînée par les militaires français) qui, dès le lendemain de l'attentat du 6 avril 1994, fatal au président Habyarimana, assassine Mme le premier ministre Uwilingiyimana ainsi que plusieurs autres ministres et responsables hutu opposés au plan d'extermination et héritiers légitimes du gouvernement de transition, selon la constitution rwandaise de l'époque.

Peu après, Jean Michel Marlaud fit détruire les archives de l'ambassade de France puis, dans le cadre de l'opération Amaryllis, il organisa le retrait des ressortissants français et refusa d'évacuer le personnel tutsi de l'ambassade et des services culturels français, voués à une mort certaine imminente.

« *On n'évacue pas les rwandais* » répondait madame Marlaud aux familles qui la suppliaient(2). Agathe Habyarimana, épouse du défunt président, dont la famille est au cœur du dispositif génocidaire, ainsi que plusieurs autres personnages centraux du Hutu Power ont pourtant été à cette occasion, évacués sur Paris et pris en charge par le gouvernement français.

Les faits qui pourraient être reprochés à Jean Michel Marlaud :

Soutien à une idéologie raciale ou ethniste qui a favorisé le génocide. Connaissance de l'intention et de la préparation d'un génocide. Reconnaissance du gouvernement rwandais issu du coup d'État du 7 avril 1994 (GIR) et exécutant du génocide. Non-assistance à personne en danger lors de l'opération Amaryllis en avril 1994. Évacuation vers la France de concepteurs du génocide durant l'opération Amaryllis. Connivence avec les auteurs de massacres durant l'opération Amaryllis.

Entente en vue de commettre le génocide, complicité dans le génocide, selon l'article 3 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Ces informations ne sont pas exhaustives mais pourront déjà légitimement vous paraître, de part leur incommensurable et ignoble nature, « insensées », « invraisemblables », donc « calomnieuses ».

Aussi nous vous invitons à consulter les ouvrages et sites internet cités en bas de page qui, parmi de nombreux autres, pourront les confirmer et les approfondir.

D'autre part, peut être savez vous déjà que Monsieur Marlaud fait partie des trente trois personnalités politiques ou militaires françaises à être incriminées par le rapport de la commission d'enquête rwandaise, dit rapport Mucyo(3), publié le 5 août 2008, sur la base duquel les autorités rwandaises émettent l'hypothèse de recourir à des mandats d'arrêt internationaux, notre ambassadeur étant donc, tout comme ses complices, susceptible d'être prochainement poursuivi par Interpol...

Enfin nous vous informons que la lettre ci-jointe, est simultanément adressée à l'ambassadeur Jean Michel Marlaud.

D'autre part, ces courriers sont également adressés à l'ensemble des collaborateurs de l'ambassadeur, ainsi qu'à Bernard Kouchner, Rachida Dati, Hervé Morin et Rama Yade, respectivement ministres français des Affaires étrangères, de la Justice, de la Défense et secrétaire d'État chargée des droits de l'Homme, ainsi qu'à Bruno Joubert, responsable de la cellule Afrique de l'Élysée et Jean-David Levitte, président du Conseil National de Sécurité.

Sans oublier le président de la République française Nicolas Sarkozy, Ban Ki-Moon, secrétaire général de l'Onu, Charles Michael Dennis Byron, président du TPIR et l'ensemble de la presse hexagonale et internationale.

Après vérification de la véracité de nos accusations, nous vous invitons aussi à diffuser largement cette correspondance.

Si ce dont nous accusons l'ambassadeur est faux, il serait cohérent qu'il porte plainte pour diffamation. S'il s'abstenait de le faire, cette inaction juridique revêtirait à nos yeux la valeur d'un aveu que nous espérons pouvoir être utile au travail que la justice ne manquera pas de faire, tôt ou tard, sur le rôle joué par nos responsables politiques et militaires de l'époque, dans la préparation et l'accomplissement du génocide...

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, que nous compatissons au choc que ces terrifiantes révélations pourraient susciter en vous, mais vous assurons que nous pensons agir tant dans votre intérêt qu'en hommage aux victimes de ce génocide. Au nom des citoyens français révoltés par la politique criminelle que notre pays entrepris au Rwanda entre 1990 et 1994 et qu'elle continue de mener en toute impunité par la négation et la dissimulation des faits, mais aussi par la poursuite d'une politique tout aussi criminelle dans l'ensemble des pays d'Afrique francophone dont elle ne cesse de soutenir diplomatiquement, financièrement et militairement les dictatures, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Cordialement,
Le collectif Génocide Made in France.

(1) De nombreux observateurs dénoncèrent à l'époque ces faits ainsi que le soutien porté au niveau économique, diplomatique et militaire par l'Etat français à la dictature ethniste de Juvenal Habyarimana. Ces alertes n'eurent ni suites ni effets (Cf notamment le rapport de la Commission Internationale d'Enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990, Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) paru en 1993 : <http://www.scribd.com/doc/8939558/Rapport-FIDH-Mars-1993>)

(2) Témoignage de Joseph Ngarambe, recueilli par la journaliste Anne Crignon et reproduit dans *Le génocide franco-rwandais* de Pascal Krop, Ed. J-C. Lattès, 1994 ; témoignage de Pierre Gakumba, recueilli par Colette Breackman, *Rwanda : Histoire d'un génocide*, Ed. Fayard, 1994 ; témoignage de Venuste Kayimahe, *Rwanda, les coulisses du génocide*, Ed. Dagorno 2002

(3) Rapport Mucyo : <http://izuba.info/Nuitrwandaise/spip.php?article99>

Ouvrages :

Rwanda, les coulisses du génocide, de Venuste Kayimahe (membre du centre culturel français de Kigali à l'époque des faits)

La nuit rwandaise de Jean Paul Gouteux

L'horreur qui nous prend au visage: rapport de la commission d'enquête citoyenne sur le rôle joué par la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda Karthala 2004

Sites internet :

www.enquete-citoyenne-rwanda

www.lanuitrwandaise

www.genocidemadeinfrance.com